DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE --- Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS USSES ET RHÔNE Séance du 6 avril 2021

Envoyé en préfecture le 13/04/2021
Reçu en préfecture le 13/04/2021
Affiché le
ID : 074-200070852-20210406-CIAS_26_2021-DE

Nombre de Conseillers : En exercice : 17 Présents : 14 Absents : 3 Pouvoirs : 1 Votants : 15 Pour : 15 Contre : 0 Nul : 0 Abstention : 0 **N° CIAS-26/2021**	L'an deux mille vingt et un, le **six avril à dix-huit heures**, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale Usses et Rhône dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle Jean XXIII, à Frangy, sous la présidence de **Monsieur André-Gilles CHATAGNAT** **Date de convocation** : 24 mars 2021 **Présents** : Mesdames Carole BRETON (visio), Marthe CUTELLE (visio), Odile DERONZIER, Isabelle DREVET (visio), Carine DUVERNOIS (visio), Marie-Chantal FIGUET, Florence POZZO, Marie-Antoinette SIMON ; Messieurs Andre-Gilles CHATAGNAT, Jérémie COURLET (visio), Philippe JACQUESON, Jean-Pierre LONG (visio), Paul RANNARD (visio), Joseph TRAVAIL. **Absents excusés** : Mesdames Sophie COLAS, Céline FILET, Sandrine TASSET (pouvoir à M. TRAVAIL). M. Philippe JACQUESON est désigné secrétaire de séance.

OBJET : EHPAD - FINANCES – EPRD 2021

Monsieur le Vice-Président propose aux membres du Conseil d'Administration de l'EHPAD l'état prévisionnel des recettes et des dépenses (EPRD) 2020 qui se présente comme suit :

Recettes : 3 953 462,54 €
- Hébergement : 2 000 043 €
- Dépendance : 568 419,54 €
- Soins : 1 385 000 €

Charges : 3 953 462,54 €
- Dépenses d'exploitation courante : 807 450 €
- Dépenses de personnel : 2 605 732,54 €
- Dépenses de structure : 540 280 €

Tableau de financement :
- Emploi : 91 673 €
- Ressources : 30 000 €

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :

APPROUVE l'EPRD 2021 tel que présenté ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour le Président, par délégation
Le Vice-Président,
M. André-Gilles CHATAGNAT

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ★ USSES ET RHÔNE ★ C.I.A.S. 74910 SEYSSEL

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification